

Protocole de contrôle du véhicule

Real Garant Suisse



Le contrôle du véhicule doit être effectué exclusivement chez le preneur d'assurance en tant que garage donneur de garantie. Sans ce protocole de contrôle accompagné de **l'extrait de la mémoire de défauts**, aucune conclusion de garantie n'est autorisée. Ces documents doivent être conservés dans le véhicule avec les documents de garantie et présentés à la demande de l'assureur.

Données du client

Nom, prénom

CP, lieu

Données du véhicule

Marque, type

N° de châssis

1ère mise en circ. km actuel

Travaux de maintenance, d'inspection ou de service/
entretien requis selon les directives du constructeur ? Oui*

Véhicule conforme aux conditions cadre d'enregistrement
(pas de modification technique, pas de transport professionnel
de personnes ou de marchandises, etc.)

*les travaux de maintenance requis doivent être effectués avant l'enregistrement du véhicule. Non

Dernier entretien à km

Protocole de contrôle

Ce protocole de contrôle sert de guide. Le parfait fonctionnement des pièces assurées du véhicule doit être contrôlé dans les règles de l'art avant l'enregistrement. **Les défauts identifiés et identifiables** doivent être **supprimés** de manière appropriée avant l'enregistrement.

Moteur: contrôle visuel/fonctionnel, défauts d'étanchéité/niveaux, bruits, ralenti, courroies de distribution/d'accessoires, etc.

Système de refroidissement: contrôle visuel/fonctionnel, défauts d'étanchéité/niveaux, antigel, etc.

Systèmes de sécurité: contrôle visuel/fonctionnel, airbag, ceintures, systèmes d'assistance à la conduite, etc.

Boîte de vitesses: contrôle visuel/fonctionnel, défauts d'étanchéité/niveaux, embrayage, bruits, etc.

Système d'échappement: contrôle visuel fixations/étanchéité/dommages, etc.

Chauffage, ventilation, climatisation: contrôle visuel/fonctionnel, etc.

Transmission: contrôle visuel/fonctionnel, défauts d'étanchéité, arbres de transmission, manchettes, roulements de roue, etc.

Système de freinage: contrôle visuel/fonctionnel, défauts d'étanchéité/niveaux, liquide de frein, usure, etc.

Entraînement électrique: contrôle visuel/fonctionnel, câblage, connecteurs, batterie (SOH), etc.

Suspension/trains roulants: contrôle visuel/fonctionnel, défauts d'étanchéité, paliers, articulations, ressorts, suspension pilotée, etc.

Carrosserie: contrôle visuel/fonctionnel, défauts d'étanchéité, portes, couvercles, verrouillage centralisé, lève-glace, toit ouvrant/panoramique, dommages dus à la corrosion ou à un accident, etc.

Essai routier: passage des vitesses/comportement b.v., comportement moteur, comportement au freinage et en ligne droite, bruits, vibrations, fonction systèmes de sécurité/assistance, etc.

Direction: contrôle visuel/fonctionnel, défauts d'étanchéité, jeu direction, etc.

Équipement intérieur: contrôle visuel/fonctionnel, y compris réglages sièges/volant, etc.

Lire, analyser et joindre l'extrait de la mémoire de défauts avec la date (pour véh. hybrides/électriques, y c. SOH de la batterie)

Installation de carburant: contrôle visuel conduites/réservoir/tuyaux, etc.

Systèmes électriques/électroniques: contrôle visuel/fonctionnel système éclairage, systèmes électriques/électroniques de bord et de confort, système de navigation/multimédia, etc.

Les défauts suivants ont été constatés et supprimés

Le contrôle juridiquement contraignant du véhicule

au kilométrage indiqué et relevé ainsi que le parfait état technique du véhicule sont **confirmés par**:

Nom technicien

Lieu, date

Tampon/signature preneur d'assurance (garage)